

AFFAIRE N° 1 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1988 DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget Supplémentaire de l'exercice 1988.

Il s'élève en recettes et en dépenses à

* 115.774.182,15 en Fonctionnement

* 402.325.205,21 en Investissement

Ces prévisions comprennent les crédits reportés qui ont été examinés au Compte Administratif de l'exercice 1987 et les propositions nouvelles.

La répartition des recettes et des dépenses est la suivante (Cf annexes).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Budget Supplémentaire 1988 de la Commune de Saint-Denis
(Section de Fonctionnement et Section d'Investissement),
ainsi que les avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET



AFFAIRE N° 1 Bis - SUBVENTIONS A DIVERS

Mesdames Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1988, les subventions suivantes ont été allouées :

CHAPITRE 940 ARTICLE 64

* Cot. à l'Ass.Nat.des Elus du Littoral	500,00
* Cot. à l'Ass.des Maires de France (CM du 24/3/88)	3.000,00
* Cot. à la Bibliothèque du CU Réunion (CM du 24/3/88)	250,00
* Cot. à l'Ass.des Maires des Stations Classées et Communes Touristiques (CM du 18/6/88)	5.500,00

CHAPITRE 940 ARTICLE 65

* Subv. à l'Ass.pr la promotion de l'Architecture à la Réunion (Exposition Le Corbusier)	50.000,00
* Subv. à l'Office du Tourisme-Syndicat d'Initiative de Saint-Denis	350.000,00
* Subv. au Comité des Fêtes	105.000,00
* Subv. à l'A.D.P.E. (457.000,00 (300.000,00 (CM du 24/3/88)	757.000,00
* Subv. à l'Ass.Fourcade-Théâtre de la Ville	100.000,00
* Subv. à divers	-1.850,00

CHAPITRE 942 ARTICLE 65

* Subv. à l'Amicale des Pompiers	10.000,00
----------------------------------	-----------

CHAPITRE 944 ARTICLE 65

* Subv. à la Caisse des Ecoles	115.000,00
* Subv. à l'Ecole de Musique	230.000,00
* Subv. à l'ADA (Conservatoire)	200.000,00
* Subv. aux Ecoles Privées (CM du 24/3/88)	1.850,00

CHAPITRE 945 ARTICLE 65

* Subv. à l'OMJ	413.000,00
* Subv. à l'OMS	332.000,00
* Subv. à l'OMTL	610.000,00
* Subv. à l'Ass. LIVE (CM du 24/3/88)	50.000,00
* Subv. au Comité Régional du Cyclisme (CM du 18/6/88)	50.000,00
* Subv. au C.S.S.D. (Football)	50.000,00

CHAPITRE 951 ARTICLE 65

* Subv. au CASPEC	73.000,00
* Subv. au BHS	1.300.000,00

CHAPITRE 955 ARTICLE 65

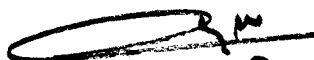
* Subv. au B.A.S. (CCASS)	10.839.065,74
* Subv. à l'Ass.Groupe Chômeurs Actifs	10.000,00
* Subv. à l'Ass.Mutuelle Décès de Saint-Denis	10.000,00
* Subv. aux transporteurs en compensation des pertes de ressources	-240.662,99

ADOPTE A L'UNANIMITE

Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire Général,



Yves CROCHET